

Table ronde : lignes apicoles à mettre en œuvre

M. Contirro, D. O'Brien, F. Diaz, C. Taylor, E. Poudelet, E. Bruneau, G. Tubery, N. Videl-Maquet, J.-C. Bocquet

Bee Health - #EU4Bees

Une journée de conférences organisée par la Commission européenne (DG Santé et consommateurs) réunissait le 7 avril dernier tous les acteurs concernés par les abeilles, sauvages et mellifères. Les agriculteurs, les apiculteurs, les chercheurs, les responsables de l'industrie chimique et les associations environnementalistes ont eu la parole.

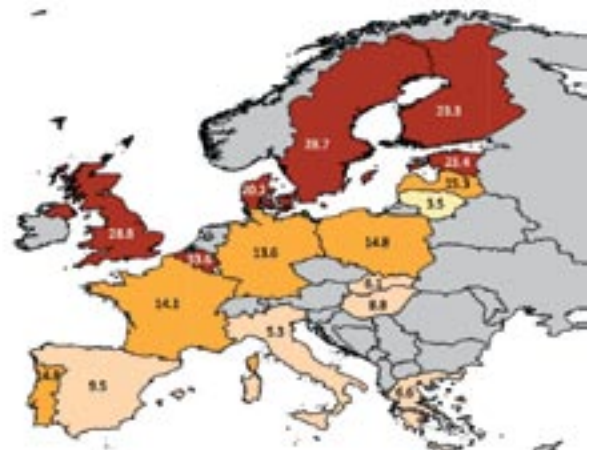
Rappelant son soutien au monde apicole, la parlementaire bulgare **Mariya Gabriel** a déclaré en introduction à la journée : « Il faut prendre soin non seulement de la santé des abeilles mais de la santé des apiculteurs. » Pour ce faire, de nombreuses solutions ont été proposées, en particulier par **Gilles Ratia**, président d'Apimondia : encourager le changement du modèle agricole en valorisant l'agriculture raisonnée et bio, suivre les recommandations de l'EFSA, prendre en compte les risques liés aux produits systémiques, revoir les notions de dose létale en tenant compte de la toxicité chronique des produits, prendre en compte les effets sublétaux, etc.

L'invité d'honneur de la journée était **Markus Imhoof**, le réalisateur de *More than honey*, qui continue d'être un ambassadeur très efficace de la cause des abeilles. Parlant de son film, il a reconnu qu'il est fondé sur un mélange d'informations scientifiques et d'émotions car, dit-il : « Il est très dangereux de se départir de l'empathie parce qu'on perd alors son lien avec la réalité. » Pour lui, les abeilles doivent être les métaphores des humains et être l'exemple, dans les sociétés humaines, de l'intelligence en essaim (swarm intelligence).

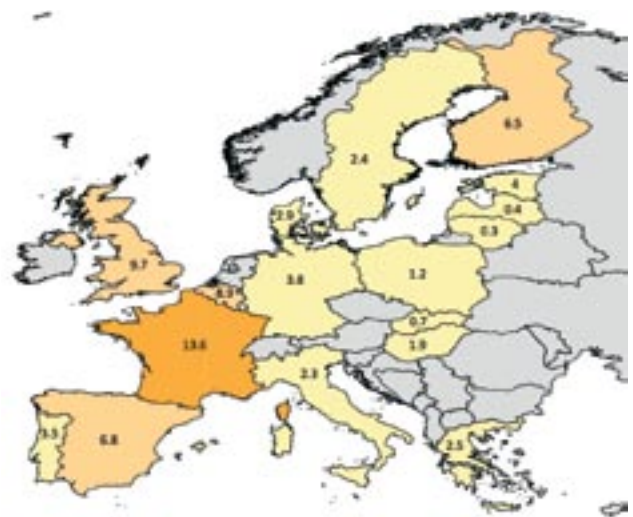
Marie-Pierre Chauzat de l'ANSES, laboratoire de référence européen en matière de santé des abeilles, a révélé les résultats d'une étude épidémiologique paneuropéenne sur les pertes de colonies d'abeilles en 2012-2013 : EPILOBEE. Ce programme de surveillance a été implémenté dans

17 pays européens. 31 832 colonies (on estime à 16 millions le nombre de ruches en Europe) ont été visitées dans 3284 ruchers. Le taux de mortalité hivernal varie de 3,5 % en Lituanie à 33,6 % en Belgique, le pays le plus touché. Ce sont d'ailleurs les pays du nord de l'Europe qui connaissent les taux de mortalité hivernale les plus élevés (plus de 20 %). C'est différent pour les taux de mortalité saisonniers où la France arrive en tête avec 13,6 %.

La varroase est généralement présente (dans 14 des 15 Etats membres qui ont rendu des données complètes). Espérons que le prochain réseau de surveillance tiendra compte de nombreux autres paramètres utiles. Comme l'écrit Stéphane Foucart dans *Le Monde* du 13/4 : « Le plus intéressant n'est pas le résultat obtenu. Le plus intéressant est le résultat qui n'a pas été obtenu. » L'étude ne portait en effet que sur les pathogènes des abeilles et ne cherchait pas la responsabilité des pesticides. Le journaliste écrit : « On cherche, en vain, les mots « agriculture », « pratiques agricoles »... On se frotte les yeux. C'est un peu comme si une étude épidémiologique sur les causes du cancer du poumon avait non seulement omis de questionner les participants sur leur consommation de tabac mais que, de surcroît, les mots « cigarette » ou « tabagisme »



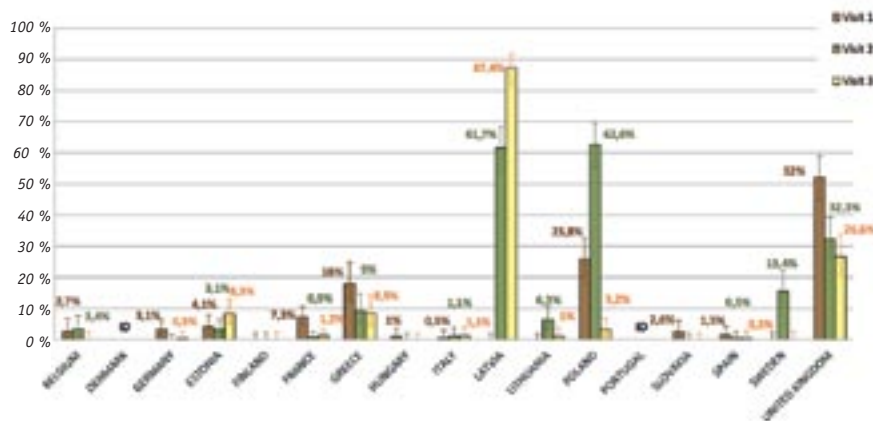
Taux de mortalité hivernale



Taux de mortalité saisonnière

aient été exclus de son compte rendu ». A suivre ! Est annoncée, pour 2013-14, la prise en compte de plusieurs autres facteurs de risques, sans beaucoup plus de précisions. Le rapport est accessible (en anglais) en suivant ce lien : http://ec.europa.eu/food/animals/live_animals/bees/docs/bee-report_en.pdf

Présence de la varroase



Abeilles sauvages

Toute une session de la journée était consacrée aux pollinisateurs sauvages, priorité claire des institutions européennes avec l'aval des cadors de l'agriculture européenne (Thierry de l'Escaille, secrétaire général de la European Landowners' Organization, le lobby des grands propriétaires terriens, présidait la session). Dans ce cadre, plusieurs intervenants ont pris la parole, parmi lesquels nous retiendrons **Koos Biesmeijer**, président de la Commission scientifique Pollinisation et flore d'Apimondia et directeur du Naturalis Biodiversity Center, venu présenter le projet « Super B ». Il s'agit, en résumé, d'un réseau scientifique dont l'ambition est d'identifier le rôle de la pollinisation par les insectes dans l'agriculture et les autres écosystèmes, de préciser les meilleures pratiques pour l'atténuation de la perte de la pollinisation et de pointer les facteurs importants de la perte de pollinisateurs sauvages et domestiques. A signaler, sans commentaire, les sponsors du projet : Bayer, Syngenta, IUCN, Biobest, Koppert, NFU, European Crop Protection. Ajoutons que le réseau est également financé avec de l'argent public par le programme de recherche européen COST.

Bernard Vaissière de l'INRA d'Avignon a présenté le projet Life Urban Bees basé à Lyon. L'objectif est de « connaître, faire connaître et favoriser les abeilles sauvages ». Le projet a permis de développer un guide de gestion écologique des espaces urbains et périurbains. Il est développé à Lyon en partenariat avec l'association Arthropologia.

Quant à **Simon Potts**, coordinateur du projet européen STEP (Status and Trends of European Pollinators), son message tient en une phrase : « Les abeilles mellifères sont importantes, mais ce sont vraiment les insectes sauvages qui sont les princi-

aux pollinisateurs de nos cultures et ont donc la valeur économique principale ». Nous aurons l'occasion de revenir sur les arguments qui fondent cette position radicale que certains contestent, même parmi les naturalistes.

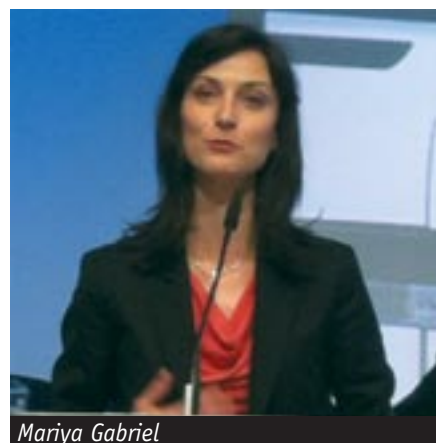
Programmes apicoles nationaux et PAC 2014

La Commission européenne a également présenté les outils mis en place par la DG Agriculture et en particulier les programmes d'aide à l'apiculture et les mesures favorables aux pollinisateurs dans la PAC 2014.

Laurence Bonafos de la DG Agriculture rappelle que chaque État membre peut accéder au programme apicole triennal de soutien direct de l'Union européenne. Cinquante pour cent des dépenses d'un Etat membre pour ces programmes apicoles nationaux sont remboursés par la Commission européenne. Le budget alloué est proportionnel au nombre de ruches déclaré, déclaration qui est de ce fait rendue obligatoire. Les budgets utilisés sont utilisés à 90 % dans les Etats membres.

Le but de ces mesures de soutien est d'améliorer les conditions de production du miel ainsi que le marché du miel. Un certain nombre de mesures prioritaires sont concernées, dont **l'assistance technique aux apiculteurs** et aux groupements d'apiculteurs (formation, élevage, prévention des maladies, conditionnement et commercialisation du miel, etc.), **la lutte contre la varroase et des mesures de recherche appliquée**. La lutte contre la varroase est une mesure qui est étendue à tous les pathogènes et agresseurs des abeilles dans la PAC 2014.

Quelques informations concernant le marché du miel et le secteur apicole



Mariya Gabriel



Markus Imhoof



Marie-Pierre Chauzat



Laurence Bonafos



ont été communiquées. La production mondiale de miel n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960 pour atteindre 1600 tonnes par an en 2012. Ce chiffre s'explique par la montée en puissance de la production chinoise. La Chine est le premier pays producteur de miel aujourd'hui avec 28,4 % de la production mondiale, suivi par l'Union européenne (11,8 %) et la Turquie (5,5 %). Inutile de préciser que les chiffres ne font pas la nuance entre miel et miel adultéré... La production de miel en Europe était de 234 000 tonnes en 2012. Les premiers producteurs de miel en Europe sont, dans l'ordre, l'Espagne (33,6 %), la Roumanie (25,9 %), l'Italie (23 %), la Grèce (19,8 %) et la France (18,3 %). Ce sont aussi les pays qui ont le plus grand nombre de ruches. Le marché est en progression, mais la consommation augmente et les importations européennes sont de l'ordre de 40 %, laissant la place à un potentiel de développement du marché du miel. L'évolution de la pyramide des âges est cependant défavorable, avec des apiculteurs de plus de 55 ans en majorité.

Krzysztof Sulima de la DG Agriculture a présenté les changements de la PAC 2014 prenant en compte l'environnement et le changement climatique. Trente pour cent de l'enveloppe des aides directes aux Etats membres (premier pilier) seront conditionnés à des exigences légales liées à des normes environnementales, de bonnes conditions agricoles, des règles de production respectant la santé humaine et animale et de bonnes conditions d'élevage. Ces mesures seront contrôlables. Pour l'instant, le système de conditionnalité n'inclut pas l'utilisation durable des pesticides, ceci restant à la discrétion des Etats membres. Trois pratiques de base sont ainsi prévues :

- le maintien des prairies permanentes,
- la diversification des cultures,
- la garantie d'une « surface d'intérêt écologique » d'au moins 5 % des terres arables de l'exploitation (bordures de champs, haies, arbres, jachères, particularités topographiques, biotopes, bandes tampons, surfaces boisées).

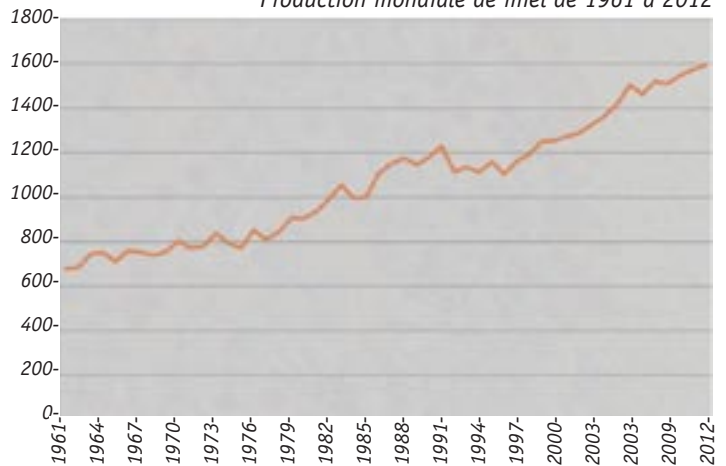
Si les agriculteurs vont au-delà de ce niveau de référence, des mesures vertes sont agrégées au deuxième pilier (le développement rural). On peut dire que les mesures agro-environnementales du deuxième pilier sont destinées à aller plus loin et à « récompenser » ceux qui en font plus. La principale nouveauté est évidem-

ment que les mesures « vertes » font leur entrée dans le premier pilier. On peut s'attendre à des tentatives de récupération des subsides du verdissement de la PAC. Les lobbies comme European Landowners' Organization (<http://www.european-landowners.org/>), European Crop Protection (<http://www.ecpa.eu/>) ou encore European Initiative for Sustainable Development in Agriculture (<http://sustainable-agriculture.org>) ont édité de merveilleuses plaquettes sur papier glacé qui réconcilient les contraires : les pesticides et la biodiversité, la production agricole intensive et la protection des pollinisateurs.

Conclusions

Cette journée a montré un réel souci de la Commission européenne de faire avancer les négociations entre les partenaires du secteur. Comme l'a déclaré Eric Poudelet, directeur de la Sécurité de la chaîne alimentaire de la DG Santé des consommateurs, l'administration européenne se positionne « en faveur des abeilles, du développement de l'apiculture et de la préservation des abeilles sauvages ». La table ronde qui a clôturé la journée a permis aux apiculteurs d'exprimer leurs soucis, particulièrement en ce qui concerne la difficulté à obtenir des médicaments vétérinaires, faute d'agrément centralisé.

Production mondiale de miel de 1961 à 2012



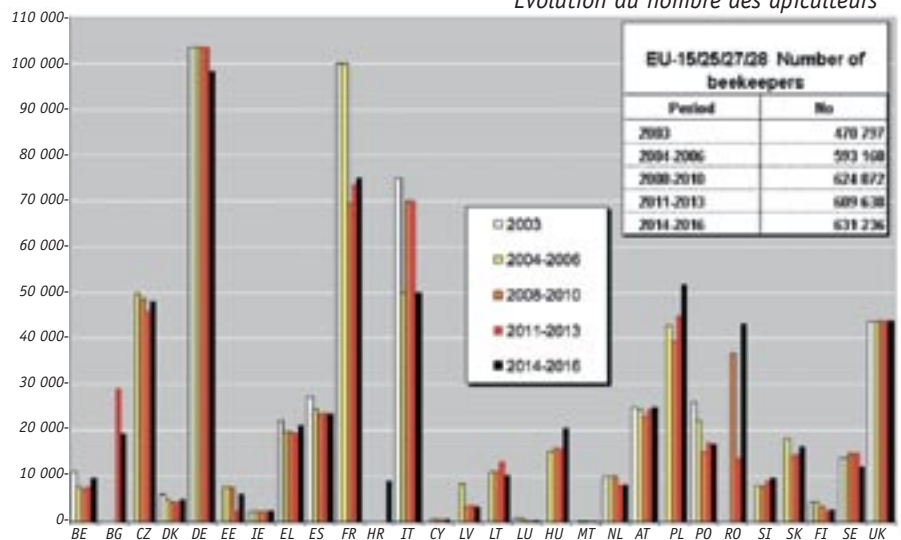
À propos de produits de traitement contre le varroa, BASF a mis au point un nouveau procédé à base d'acide formique : MAQS®. Il s'agit d'un gel recouvert d'Ecoflex®, un polymère biodégradable et compostable qui permet la libération contrôlée de la substance active (<http://www.maqs.co.uk/maqsreg.html>). Le produit est déjà disponible en Hongrie et au Royaume-Uni. Il devrait bientôt être disponible dans 15 autres pays de l'Union européenne.

Espérons qu'un colloque comme Bee Health, l'un des premiers de cet ordre, sera aussi un premier pas constructif vers une réelle prise en considération de la réalité des apiculteurs.

Nota bene

De nombreux autres intervenants pourraient être cités, comme Agnès Rortais de l'EFSA ou Jeff Pettis de l'USDA-ARS Bee Research Lab. Retrouvez l'intégralité de la journée en streaming sur : <https://scic.ec.europa.eu/streaming/index.php?es=2&sessionno=d14fe370bdf1664c34b258d65f8d3507>

Évolution du nombre des apiculteurs





Spectaculaires pertes d'abeilles en Ariège et dans la chaîne des Pyrénées

Il n'y a pas que les ruchers des grandes zones agricoles qui sont touchés par les pertes de colonies. En zone de montagne aussi, des pertes sont à déplorer cette année, en particulier en Ariège, dans les Pyrénées-Orientales, dans l'Aude, dans le Tarn et en Haute-Garonne. Les pertes sont relevées dans la proximité immédiate des troupeaux. Une forte présomption plane sur la campagne de désinsectisation rendue obligatoire par arrêté préfectoral pour lutter contre la fièvre catarrhale ovine. Cette prophylaxie (dont certains

éleveurs refusent le caractère systématique) concerne les animaux et les bâtiments. La perméthrine et la deltaméthrine (insecticides chimiques de la famille des pyréthrinoïdes) sont deux des molécules qui ont été retrouvées dans les analyses d'abeilles mortes. Les apiculteurs ariégeois ont connu le même problème pour des raisons identiques en 2008-2009. Il est regrettable que les erreurs néfastes se perpétuent sans qu'en soient tirées les leçons.

agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=171). Voici ce qu'écrit une personne qui suit de près ce dossier : « Pour les protéagineux « SIE », la RW ferait confiance à l'IPM (Integrated Pest Management = lutte intégrée) pour ne pas induire d'impact négatif sur les butineurs par l'usage de phytos (respect du système d'avertissements, dont on connaît les limites par ailleurs). »

Depuis, l'ouverture donnée par l'UE pourrait provoquer une révision de cette position par le cabinet. Lors d'une réunion à laquelle nous avons assisté en tant que représentant « abeilles », la représentante du cabinet a annoncé que les plantes mellifères comme la moutarde ne seraient plus reprises dans les mélanges autorisés, afin d'éviter des apports de pollens tardifs avec leur contamination éventuelle par des remontées de pesticides restant dans le sol.

Vu l'évolution du dossier, nous avons envoyé un courrier au ministre pour attirer son attention sur le fait que ces espaces consacrés à la nature et à la préservation d'intérêts écologiques (maintien de la biodiversité, mesures anti-érosion, couvertures de sol pour éviter la percolation des nitrates...) ne doivent pas être transformés en simples terres de culture utilisant une lutte intégrée. Cette option pour nos pollinisateurs nous semble trop faible et il faudrait au moins y interdire l'utilisation d'insecticides, à tout le moins en période de floraison et de butinage. On sait aujourd'hui que les fongicides peuvent également être préjudiciables, ne fût-ce que comme des synergistes d'autres produits, et que certains herbicides ont des propriétés le plus souvent non étudiées sur le développement des larves. L'idéal serait dès lors d'arriver à une situation « pesticides 0 » ou du moins de s'en approcher au maximum.

Surfaces d'intérêt écologique

Une décision est tombée au niveau européen en ce qui concerne les mesures de gestion des surfaces d'intérêt écologique (« SIE »). Comme aucun consensus n'a pu être atteint, c'est à chaque Etat membre qu'il revient de définir le niveau de protection à imposer pour ces surfaces qui devraient représenter 5 % des surfaces agricoles cultivées dans le futur et qui conditionnent globalement 30 % des aides directes pour les agriculteurs. À ce jour, nous ne savons pas encore comment va réagir la Région wallonne. Il faut savoir que selon les informations disponibles, les cultures de protéagineux (pois fourragers, féveroles, lupin) seront reprises comme surfaces d'intérêt écologique à concurrence de 30 % ou même 70 % de la surface (modification récente proposée en cours de décision).

On peut craindre en Wallonie que l'on permette d'utiliser des produits phytosanitaires selon une procédure de lutte intégrée, ce qui laisse entendre que l'usage de pesticides (herbicides, fongicides et surtout insecticides) resterait possible suite à certaines alertes (au moins dans le cas des protéagineux). À noter qu'il n'existe pas de système d'avertissement pour ces cultures à ce jour en Wallonie (voir : <http://>





Directive Miel

Le 15 janvier, le Parlement européen a voté en faveur de la prise en considération du pollen en tant que constituant et ils ont validé le résultat du dialogue composé de la Commission, du Conseil des ministres et du Parlement européen le 16 avril.

- « 5. Le pollen, étant un constituant naturel propre au miel, n'est pas considéré comme un ingrédient, ... »
De plus, les pouvoirs délégués à la Commission sont redéfinis comme suit :
- « 2. Le pouvoir d'adopter des actes délégués visé à l'article 4 est conféré à la Commission pour une période de cinq ans ... La Commission élabore un rapport relatif à la délégation de pouvoir au plus tard neuf mois avant la fin de la période de cinq ans. La délégation de pouvoir est tacitement prorogée pour des périodes d'une durée identique, sauf si le Parlement européen ou le Conseil s'oppose à cette prorogation trois mois au plus tard avant la fin de chaque période. »

Aujourd'hui, nous attendons la publication officielle de ce texte.

Cette décision fait suite à une très longue discussion entre les personnes en faveur de la notion de pollen comme ingrédient et celles en faveur du pollen comme constituant du miel. Cette discussion a fortement divisé le monde apicole qui dans son intégralité est défavorable au développement des OGM. Si cette décision semble refermer le dossier, on ne sait toujours pas aujourd'hui si un miel récolté en tout ou en partie sur des cultures OGM comme le colza, le tournesol, le coton ou même le soya demandent un étiquetage ou non. Ce qui est certain, c'est que les pollens anémophiles ne seront pas pris en considération sauf s'ils proviennent d'OGM non autorisés dans l'Union européenne. Dans ce cas, comme par le passé, le miel ne pourra pas être commercialisé. La production de pollen reste, elle, directement dépendante de la présence de pollens OGM, qu'ils soient anémophiles ou entomophiles, et un étiquetage s'impose si on y trouve plus de 0,9 % de pollen OGM. Pour la production de miel sous label « bio », la présence de pollen OGM reste interdite comme par le passé.

Comme nous pouvons le voir, les problèmes pour l'apiculture liés aux cultures OGM sont très loin d'être tous résolus par cette modification de la directive Miel.



Albert II de Monaco

Au Parlement européen, l'industrie agrochimique continue à voiler l'impact des pesticides sur les abeilles

Le 2 avril 2014, la conférence « Un nouveau printemps pour les abeilles » s'est déroulée pour la troisième fois consécutive à Bruxelles, au Parlement européen¹. Parmi les organisateurs de cette conférence, le réseau français Biodiversité pour les abeilles. Ce réseau est constitué d'apiculteurs, de firmes agrochimiques, d'entreprises agricoles qui soutiennent un mode de production intensif en pesticides. Dans un communiqué de presse², Bee Life et d'autres associations se questionnent sur l'objectivité de la position présentée lors de cette conférence publique et alertent les autorités européennes pour qu'elles restent critiques à leurs messages. L'argumentaire de l'industrie et d'autres groupes financés par celle-ci s'acharne à rendre

flou l'effet des pesticides sur les abeilles, en particulier des néonicotinoïdes. Pourtant, plusieurs publications scientifiques et aujourd'hui l'EFSA démontrent les effets de ces molécules sur les abeilles. Lors de cette conférence, la Commission européenne (DG SANCO, DG ENVI, DG AGRI) a présenté les pesticides comme un facteur clé de risque pour les abeilles aujourd'hui. La Commission est aujourd'hui confrontée à un grand défi : démontrer son ambition et sa détermination à garantir un environnement sain pour l'abeille en Europe.

¹ http://www.ebcd.org/en/EP_Intergroup_CCBSD/A_New_Spring_for_Bees.html

² <http://bee-life.eu/en/article/68/>

AG du CARI - Résultats de l'étude sur le dépérissement

Notre assemblée générale du 23 mars a été bien remplie avec pour point de mire Beecome et les résultats du projet d'échantillonnage qui s'est déroulé en 2012. Noa Simon et Louis Hautier du CRA-W ont présenté tour à tour leur travail. Les résultats sont des plus intéressants et feront l'objet d'une prochaine publication dans notre revue. En résumé, ce travail met en évidence la relation qu'on observe entre les signes de dysfonctionnement dans les ruches et la présence de fongicides. Un autre paramètre lie les surfaces de terres de cultures à ces phénomènes. Plus le nombre d'hectares de cultures augmente, plus le phénomène est présent. Ces résultats amènent plus de questions que de réponses.

Côté activités du CARI en 2013, c'est naturellement le congrès Beecome qui a retenu le plus notre attention. Cet événement a mobilisé énormément d'énergie et l'on peut aujourd'hui en tirer un bilan globale-

ment positif, que ce soit en matière d'intérêt pour les apiculteurs qui y ont participé ou pour l'image positive qu'il a apportée à notre association. Encore merci à toutes les personnes qui ont contribué par leur présence ou par leur travail à la réussite du congrès.

Les autres activités ont naturellement été commentées : édition, projet d'encadrement des apiculteurs, sanitaire, Bee Life... Cette année se termine sur le plan financier avec un déficit et l'avenir ne semble pas facile. La masse de travail augmente d'année en année mais les entrées financières sont de plus en plus rares.

Notre CA comptera comme par le passé douze membres, Jean-Paul Demonceau a désiré se retirer après seize années de travail très utile pour notre association. C'est Louis Hautier qui va prendre le relais. Il faut attendre le prochain CA pour connaître le futur bureau.